

LE BOURDON dans les lentilles

Le Bourdon se prépare à butiner des lentilles d'appareils optiques, notamment de microscopes, parmi les presque sept cents pièces mises aux enchères aujourd'hui, à 10 et à 14 heures, rue Collin-d'Harcville. Les commissaires-priseurs de la Galerie de Chartres organisent une vente dédiée à la photo, dont de la documentation et des accessoires et une vingtaine d'appareils photo Leica. Les pièces qui intéressent le Bourdon sont aux numéros 427 à 435... L'insecte devra faire preuve de patience et de ténacité pour butiner dans les lentilles !

CHARTRES EN LUMIÈRES



RÉCEPTION. Rayonnement. La Ville de Chartres a reçu, hier soir, une dizaine de partenaires, dont *L'Écho Républicain*, qui soutiennent Chartres en lumières. En les accueillant à l'Hôtel Montescot, le député-maire UMP Jean-Pierre Gorges les a associés au développement économique de la ville et de l'agglomération, dont la mise en lumière est devenu un argument marketing dans le monde entier. Pour l'élu, le million d'euros dépensé chaque année, soutenu par le mécénat, est la garantie de faire évoluer la manifestation et de faire rayonner la ville. Chaque partenaire a rappelé son attachement à une opération qui lui permet d'affirmer un peu plus son ancrage local. Voir également la vidéo sur lechorepublikain.fr ■

Chartres → Vivre sa ville

URBANISME ■ Les conclusions sur l'enquête publique autour du complexe culturel et sportif sont défavorables

Nouveau permis de construire à l'horizon

Après l'enquête publique estivale, le commissaire enquêteur émet des réserves sur l'accès et l'exploitation du futur complexe du pôle gare.

Jean-Michel Benquet
jean-michel.benquet@cmvfrance.com

Pour édifier un complexe culturel et sportif d'envergure près du futur Pôle gare, Chartres Métropole a déposé un permis de construire assorti d'une étude d'impact approfondie. C'est pour cette raison qu'une enquête publique a été ouverte du 10 juin au 12 juillet.

Étude d'impact

Le commissaire-enquêteur Rémi Galoyer vient de rendre ses conclusions. Il écrit que « décider de construire dans la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Pôle gare un tel équipement en premier, avant que ne soient réalisées ses conditions d'accès et d'exploitation, n'est pas raisonnable et me porte à donner un avis défavorable ».

Pour parvenir à ces conclusions, le commissaire enquêteur s'est appuyé sur les remarques formulées par le public à l'Hôtel de Ville de Chartres. Le coût de l'équipement (plus de 30 millions d'euros), le surdimensionnement de l'équipement (emprise totale de 12.045 m², soit le tiers du quartier à rénover) et la « sous-estimation » de l'aggravation des flux de circulation et de stationnement sont les princi-



PERSPECTIVES. Les conclusions de l'enquête publique ne remettent pas en cause la construction du projet de salle culturelle et sportive, à deux pas du pont de Mainvilliers. DOCUMENT GROUPE 6.

aux griefs exprimés au fil de l'enquête. Les sympathisants de l'association des riverains du Pôle gare, Épargnez-nous, se sont largement exprimés pendant l'enquête.

Soline Girard, sa présidente, insiste : « Toutes les inquiétudes que nous exprimons depuis 2007 sur la densification du quartier, les nuisances sonores et la pollution sont reprises. Ce n'était pas des aberrations ». Dès le 10 juin, l'association

avait attiré l'attention du commissaire enquêteur sur les « insuffisances de l'étude d'impact et la nécessité de globaliser les études menées sur le pôle gare ».

Pas de remise en cause

Pour Épargnez-nous, le dossier du complexe ne peut être dissocié de celui de la ZAC (Zone d'aménagement concertée), dont la création sur 30 hectares a été approuvée par la Ville de Char-

tres le 8 septembre.

Karine Dorange, vice-présidente de Chartres Métropole, précise : « Les conclusions du commissaire enquêteur ne remettent pas en cause le complexe qui a d'ailleurs reçu l'avis favorable de l'ensemble des services qui ont instruit le permis de construire. Mais elles insistent sur le positionnement par rapport aux équipements qui l'entourent. C'est un avis consultatif mais nous prenons acte

de nous en tenir compte dans le cadre du dossier de la réalisation de la ZAC ».

L'élu annonce qu'un nouveau permis de construire va être déposé : « Le bon sens est de ne pas poser un équipement sans la voie d'accès qui va avec. Il est légitime que le public s'interroge sur les flux de circulation et de stationnement. Mais la plateforme multimodale prévue à côté doit répondre à ces attentes. L'équipement vivra à des heures différentes de l'activité du pôle gare ».

REPÈRES

Réflexions. Sandra Renda, élue EELV à Chartres, plaide pour une réflexion globale sur les transports dans l'agglomération. Denis Barbe, élu du front de gauche, réclame une consultation des Chartrois sur l'ensemble des projets lancés par la Ville.

Rendez-vous. Le dossier du pôle gare et du complexe sera, mardi à 20 h 30, l'un des sujets de discussion lors de la permanence mensuelle rue Danielle-Casanova, dans les locaux sociaux de la SNCF.

Réunions. Daniel Guéret, adjoint chargé du pôle gare, organise la première réunion du comité d'échange et de réflexion début novembre. Il réunit les élus de l'agglomération, mi-novembre.

Phasage. La ZAC, périmètre d'aménagement autour du Pôle gare, doit être réalisée en avril 2015.

Le complexe végétalisé sera conçu pour les concerts et le sport

Les délégués de Chartres-Métropole ont choisi le projet du Groupe 6, en avril 2012.

La construction du complexe sportif et culturel du futur Pôle gare, prévue à Forigine en 2015, n'est pas encore programmée.

Pour Karine Dorange, vice-présidente de Chartres Métropole, déléguée aux grands équipements communautaires, « il doit sortir de terre le plus vite possible. Il faut une salle de sports. Si elle avait été prête pour les championnats du monde de handball en 2017, la fédération française aurait organisé ici des matches de poules. Cet espace est également attendu



TERRAINS. Pour l'instant, le site du futur complexe et de son parking souterrain est toujours occupé par des installations de la SNCF.

pour des spectacles et des grands événements ponctuels ».

Jusqu'à 6.000 spectateurs

Capable d'accueillir des compétitions de basket, de tennis et de sports indoor, la salle modulable pourra recevoir jusqu'à 3.000 supporters. Sa jauge prévoit même jusqu'à 6.000 spectateurs, qui pourront assister à des concerts qui ne trouvent pas encore de salles comparables à Chartres.

L'espace est conçu par les architectes grenoblois du Groupe 6, avec l'appui local de l'atelier d'architectes Poisson Arbigny et Pichot. Il disposera de capacités

techniques et d'une acoustique dignes des grands équipements nationaux.

Séduisant sur le papier, le projet a déjà fait l'objet d'adaptations en matière d'intégration dans l'environnement. Son inclinaison, sa toiture végétalisée et son point de vue inédit sur la cathédrale en font une vitrine du pôle gare intercommunale.

La fréquentation du parking souterrain de 2.800 places et les nuisances sonores générées sont pourtant depuis deux ans les pierres d'achoppement autour de ce projet, largement exprimées pendant l'enquête publique. ■